



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
BAIE-DES-CHALEURS

Règlements et procédures



Samedi 12 novembre 2022
Centre des congrès de la Gaspésie
Carleton-sur-Mer

Présentation du Gala

Que ce soit par votre sens de l'innovation, par vos investissements dans votre secteur d'activités, par votre rayonnement ou par la qualité de votre service, vous avez une occasion privilégiée de faire connaître à la population en général tous les efforts et la détermination que vous avez mis en œuvre pour assurer le succès de votre entreprise ou de votre organisme et de pouvoir être reconnu par vos pairs.

La Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs souhaite honorer les entreprises ou organismes qui se sont démarqués au cours de la dernière année. Elle soulignera également deux personnalités s'étant illustrées en leur rendant hommage pour l'ensemble de leur apport à la région.

Nous vous invitons à présenter votre candidature avant le 23 septembre 2022.

À qui s'adresse le Gala?

Ce concours s'adresse aux membres en règle de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs, que ce soit, aux personnes, aux organismes et aux entreprises, petites, moyennes et grandes de tous les secteurs qui ont réalisé au cours de la dernière année, des activités méritant d'être soulignées.

Conditions d'éligibilité

- L'entreprise candidate doit être **membre en règle** de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs au moment où elle dépose sa candidature ou doit le devenir pour le reste de l'année 2022 ainsi que l'année 2023.
- Territoire et forme juridique : toutes les entreprises à but lucratif ou à but non lucratif établies dans la Baie-des-Chaleurs¹.

¹ À l'exception des entreprises déposant leur candidature pour les Prix régionaux CREGIM - Environnement et changements climatiques et Créneau Excellence Québec Maritime, pour lesquels le territoire est la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

- Une entreprise doit avoir 12 mois d'exercice au 31 août 2022 pour être éligible.
- Le/la candidat/e doit soigneusement remplir le cahier de mise en candidature.
- La présentation devra être faite sur du papier 8 ½ x 11'' au traitement de texte.
- 5 % du total des points sont accordés pour la présentation du cahier de candidature.
- Le candidat peut soumettre sa candidature dans un maximum de deux catégories.
- Les entreprises lauréates d'une catégorie, au cours de l'année précédente, ne sont pas admissibles dans cette même catégorie.

Qu'est-ce qui fait de vous un gagnant?

Quels sont vos réalisations et vos succès les plus percutants? Qu'est-ce qui vous différencie des autres entreprises? Quelles sont vos nouveautés? Quels succès voulez-vous mettre en valeur, qui y a participé, quels sont les moyens utilisés et les résultats de vos démarches? Est-ce que vos succès ont eu des retombées pour la vie économique de la Baie-des-Chaleurs?

Avantages à soumettre votre candidature – Retombées

- Visibilité accrue pour tous les finalistes.
- Occasion d'accroître votre réseau d'affaires, de rencontrer des clients et des fournisseurs.
- Occasion de vous mettre en lumière, vous, votre équipe et votre entreprise et d'accroître votre notoriété auprès du public et de vos pairs.
- Publicité regroupant tous les finalistes et les lauréats dans les radios CHNC et CIEU-FM et une publicité réservée aux lauréats à CHAU-TVA.
- Les lauréats ont une visibilité dans l'Infochambre *Spécial Gala*.
- Valorisation de votre organisation ainsi que des personnes qui y travaillent.
- Le simple fait de remplir ce cahier représente un excellent prétexte pour faire le bilan sur votre entreprise.

Quel est le rôle du jury?

Le jury est formé de cinq personnes de divers milieux qui possèdent une bonne connaissance du développement économique, social et culturel de la Baie-des-Chaleurs. Les membres du jury ne peuvent poser leur candidature pour la présente année. Ils sont tenus à la confidentialité durant et après le processus de sélection. Ils agissent en toute impartialité avec le seul objectif commun de désigner les lauréats du Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs.

Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de distinction dans une catégorie ou encore de fermer une catégorie qui ne compterait pas assez de candidats, de combiner ou diviser les catégories. Il peut également reclasser certaines candidatures, si cela est justifié et avec le consentement du candidat. C'est pourquoi les entreprises sont fortement encouragées à soumettre leur candidature dans deux catégories (qui est le maximum permis).

Critères d'analyse des candidatures

Outre la qualité de la présentation de la candidature, toutes les organisations sont jugées selon leurs réalisations, les efforts accomplis et les résultats obtenus en fonction des moyens disponibles.

Les membres du jury sélectionneront les meilleures candidatures dans chacune des catégories, à partir des critères suivants :

- La croissance de l'entreprise
- La rentabilité de l'entreprise
- Le marketing
- La gestion financière
- Les défis relevés et la présentation du dossier
- La gestion des ressources humaines
- L'implication sociale

Tous les dossiers seront évalués en tenant compte de la nature et des conditions particulières de chacune des entreprises. Un traitement juste et équitable est accordé à toutes les entreprises inscrites au concours.

Comment faire pour participer?

Il vous suffit de remplir le questionnaire, de communiquer avec nous via courriel à gala@ccbdc.ca ou par téléphone au 418 534-0050 poste 102 et nous vous remettrons le cahier de candidature pour les catégories choisies. Vous devez remplir un cahier de candidature différent par catégorie pour un maximum de deux catégories. Cependant, vous pouvez réécrire les mêmes informations et répondre aux nouvelles questions qui s'ajoutent selon les différentes catégories.

Dates importantes

8 août au 23 septembre 2022 - Période de mise en candidature en vue du Gala Renaissance 2022*.

12 novembre 2022 - Gala Renaissance de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs

***Les candidatures doivent être reçues avant le 23 septembre 23 h59 à gala@ccbdc.ca ou via wetransfer**

Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs

114-B avenue de Grand-Pré
Bonaventure QC G0C 1E0
Téléphone : 418 534-0050

Liste des catégories

- Commerce de détail
- Expansion, croissance et productivité
- Employeur de choix
- Jeune entreprise
- Organisme à but non lucratif
- Prix CHNC - Service à la clientèle
- Professionnel et entreprise de service
- Transmission et relève d'entreprise
- Restauration, hébergement et divertissement
- Travailleur autonome et microentreprise

Prix spéciaux

- Entreprise de l'année
- Personnalité de l'année
- Jeune personnalité de l'année
- Prix régional CREGÎM - Environnement et changements climatiques²
- Prix régional Créneau Excellence Québec Maritime²
- Prix Desjardins - Responsabilité sociale³

² Nouveau prix depuis 2019

³ Pour les Prix Desjardins - Responsabilité sociale sont admissibles tous les candidats déposant une candidature dans une catégorie officielle. Une question pour chacun de ces prix est posée dans tous les cahiers de candidature.

Description des catégories

Commerce de détail

La catégorie « *Commerce de détail* » reconnaît les entreprises qui se distinguent par leurs activités de marketing ainsi que leur connaissance de leur clientèle. La majorité des opérations de l'entreprise doit s'effectuer dans le domaine du détail.

Exemple :

- Commerce de vente de vêtements, d'articles de plein air, de jouets, de bijoux, d'articles de cuisine, etc.
- Boulangerie, pâtisserie dont les produits sont vendus directement aux consommateurs.

Expansion, croissance et productivité

Cette catégorie vise les entreprises qui ont vécu un agrandissement ou une croissance de leur marché dans les deux dernières années au 31 août 2022. Par exemple, votre entreprise pourrait être éligible par l'acquisition d'un concurrent, l'ouverture d'une nouvelle succursale, l'ajout d'un produit, l'agrandissement de l'entreprise, la création de nouveaux emplois, etc.

Employeur de choix

La catégorie « *Gestion des ressources humaines* » reconnaît les entreprises qui se distinguent par l'excellence de leurs pratiques de gestion et de développement des ressources humaines.

Nous entendons, par gestion des ressources humaines, l'ensemble des activités entourant une gestion saine et novatrice du personnel telles que le recrutement, l'intégration, le développement des compétences, la mobilisation, la fidélisation, la gestion du rendement et de la diversité, la santé et la sécurité au travail, les relations et les conditions de travail, etc.

Jeune entreprise (1 à 3 ans)

La catégorie « *Jeune entreprise* » reconnaît les nouvelles entreprises qui se sont distinguées par leur sens de l'entrepreneuriat, leurs innovations, leurs réalisations ou leur contribution à la création de nouveaux emplois.

Organisme à but non lucratif

Cette catégorie s'adresse aux OBNL et entreprises d'économie sociale qui favorisent le développement de projets à caractère culturel, social, sportif ou touristique.

Prix CHNC - Service à la clientèle

Ce prix est attribué à une personne, ou une entreprise, s'étant démarquée par l'excellence de son service à la clientèle et la qualité de son accueil.

Prix régional CREGÎM - Environnement et changements climatiques

Ce prix, remis par le CREGÎM, vise à souligner les initiatives d'envergure en environnement des entreprises ou organismes de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Prix régional Créneau Excellence Québec Maritime

Ce prix, remis par le Créneau Excellence Québec Maritime est remis à une entreprise ou un organisme de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui s'est distingué dans le secteur des pêches.

Professionnel et entreprise de service

Cette catégorie vise à reconnaître les entreprises de services qui se sont distinguées par la qualité de leurs produits et services, leur service à la clientèle et leur stratégie de visibilité.

Ex : service de design graphique, firme de comptables, centre de soins de beauté, service informatique, etc.

Transmission et relève d'entreprise

La catégorie « Transmission et relève d'entreprise » reconnaît une entreprise qui a réussi avec succès un transfert d'entreprise à l'interne ou à l'externe (Famille – Cadre – Employé – Acquéreur).

Travailleur autonome et microentreprise

La catégorie s'adresse aux entreprises ayant moins de 5 employés et aux travailleurs autonomes s'étant démarqués au cours de l'année par leur innovation, leurs services, leurs produits, leurs investissements ainsi que leur rayonnement.

Restauration, hébergement et divertissement

Cette distinction est décernée à une entreprise, un organisme, un événement ou un projet spécial en lien avec le tourisme, l'hébergement, la restauration ou encore la culture qui s'est distingué par ses performances générales et son impact économique local, régional ou national.